



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

grande distribution

Question écrite n° 73328

## Texte de la question

Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud interroge Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur le bilan de la loi de modernisation de l'économie (LME). En effet, un rapport d'étape parlementaire présenté mercredi 17 février 2010 en commission à l'Assemblée nationale par le député des Côtes-d'Armor Jean Gaubert et le président de la commission des affaires économiques Patrick Ollier juge le bilan « désastreux » concernant l'urbanisme commercial. La LME a notamment relevé de 300 à 1 000 m<sup>2</sup> le seuil de demande d'autorisation d'extension des grandes surfaces. Le rapport note qu'un an et demi après le vote définitif de la LME au Parlement fin juillet 2008, « des interrogations subsistent sur le nombre de m<sup>2</sup> ouverts sans autorisation » pendant la période transitoire avant une circulaire du 24 octobre 2008. Elle l'interroge sur l'opportunité d'intégrer l'urbanisme commercial au code général de l'urbanisme.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 73328

**Rubrique :** Commerce et artisanat

**Ministère interrogé :** Économie, industrie et emploi

**Ministère attributaire :** Économie, finances et commerce extérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 mars 2010, page 2555

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)